



## **AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE 2022-2027 – FABRICATION ET LIVRAISON DES REPAS POUR LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « POM DE PIN » DE SAUCATS**

Entre

**La Communauté de Communes de Montesquieu** représentée par son Président, Monsieur Bernard FATH, dûment habilité à signer cette convention en vertu de la délibération n°2020/063 du 13 juillet 2020,

Et

**La commune de Saucats** représentée par son Maire, Monsieur Clément BRUNO, située 4 rue Louis Roger Giraudeau – 33650 SAUCATS,

Il est convenu ce qui suit :

### **PRÉAMBULE**

Vu l'obligation pour les structures multi-accueil petite enfance de fournir les repas aux enfants depuis la mise en place de la PSU (Prestation Service Unique), il a été décidé de formaliser la convention de mutualisation pour une prestation de service avec la commune dans le respect des protocoles établis selon la réglementation en vigueur et validés par les services de la DDPP (Direction départementale de la Protection des Populations).

Cette convention de prestation de service 2022-2027 a été signée par la Communauté de Communes de Montesquieu et la commune de Saucats le 06/10/2022 et est entrée en vigueur le 01/09/2022 (ci-après la « convention »). Au regard de la demande de la commune, formulée par courrier en date du 05/12/2022, les tarifs prévus à l'article 10 de la convention de mutualisation sont ainsi modifiés.

L'article A du présent avenant annule et remplace l'article 10 de la convention :

### **ARTICLE A – MODALITÉS DE RÈGLEMENT**

La commune s'engage à produire une facture mensuelle qui sera transmise au service comptabilité de la CCM et sera jointe au titre de recettes produit par la commune, adressé à la trésorerie.

Cette facture comportera distinctement les lignes suivantes :

LIGNE TARIFAIRE	COÛT INITIAL TTC	COÛT ACTUALISÉ TTC
Charges fluctuantes conséquentes à la fabrication d'un repas (personnel, amortissement, fluides...)	1,700 €	1,790 €
Prestations diverses pour un repas (produits lessiviels, blanchissage...)	0,350 €	0,370 €
L'achat des denrées alimentaires pour un repas	1,440 €	1,510 €
<b>S/TOTAL POUR UN REPAS</b>	<b>3,490 €</b>	<b>3,670 €</b>
L'approvisionnement en GOUTER	0,750 €	0,790 €
Fourniture en PAIN	inclus	inclus
Fourniture en EAU de SOURCE à l'unité	4,810 € (pack de 6 bouteilles)	0,24€ (à l'unité)
Lait entier à l'unité	-	1,150 €
Lait infantile à l'unité	inclus	-
<b>TOTAL</b>	<b>4,240 €</b>	<b>5,610 €</b>

Le prix de vente de la charge fluctuante de fabrication d'un repas est arrêté à **3,67€ toutes taxes comprises**.

Ces modifications entraînent augmentation de 5,16% du coût du repas.

Le présent avenant prendra ses effets dès le lendemain de la date de signature par les deux parties.

Les autres articles restent inchangés.

Fait en 2 exemplaires à Martillac, le

**Bruno CLÉMENT,**  
Maire de la commune de Saucats

**Bernard FATH,**  
Président de la Communauté  
de Communes de Montesquieu  
Conseiller Départementale canton de LA BRÈDE